

- de vie⁽²⁾ et à l'échéance.
- ▲ Catégorie d'investisseurs : non professionnels et professionnels.
- ▲ Durée de placement recommandée : 3 ans.

Document à caractère publicitaire, non contractuel.

Veuillez vous référer au Prospectus et au Document d'Informations Clés du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les renvois se trouvent page 5.



CONTEXTE

Où en sommes-nous face à la réalité du réchauffement climatique ? Quelles sont nos priorités pour améliorer la situation ? Le rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat) a récemment mis en lumière le défi environnemental auquel nous devons nous préparer : augmentation anormalement

rapide de la température moyenne terrestre par rapport aux siècles passés, amplification des phénomènes climatiques extrêmes tels que les vagues de chaleur ou les fortes précipitations, la fragilisation des écosystèmes marins et terrestres... autant de conséquences préoccupantes directement imputables aux activités humaines.

Si l'Accord de Paris constitue une première étape dans la lutte contre le dérèglement climatique, la transcription de ses directives en actions concrètes en termes de gestion durable des ressources et des territoires est tout aussi impérative qu'urgente.

Source : 6e rapport d'évaluation du GIEC/ipcc.ch

RAISON D'ÊTRE DU FONDS

Notre volonté est de **développer** des solutions associant une recherche de performance financière et extra-financière. Une gamme de fonds nouvelle génération est ainsi née : Federal Premium Horizon. Ce fonds nous permet de proposer une solution de placement au sein de laquelle les investissements réalisés sont alignés avec les recommandations des climatologues mondiaux. Notre conviction est que les grandes entreprises, via leurs activités et leurs importantes externalités ont un rôle-clé à jouer dans la transition écologique et la préservation de notre environnement. Federal Premium Horizon Octobre 2027, en investissant sur les acteurs les plus vertueux en termes de décarbonation (alignés avec

l'Accord de Paris), s'accorde avec nos convictions. Ce fonds a été pensé afin de chercher à répondre aux attentes des investisseurs soucieux de l'utilisation qui est faite de leurs investissements, le fonds investissant ses encours dans les 40 sociétés composant l'indice S&P France **40 Paris-Aligned Transition** ESG 5 % Decrement Index®. Ces sociétés se distinguent par leur engagement en matière de décarbonation, et répondent aux engagements pris dans l'Accord de Paris. Le fonds Federal Premium Horizon Octobre 2027 intègre une philosophie et une construction spécifique permettant au fonds d'investir dans les entreprises composant l'indice de référence, lequel est utilisé pour la réalisation de la formule du fonds. L'actif du fonds servira ainsi à financer

dans les sociétés sélectionnées par l'indice. Ce fonds présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Federal Premium Horizon Octobre 2027 a obtenu le label "Towards Sustainability", attestant de l'engagement responsable du fonds et du sérieux de notre démarche.

"Le label Towards Sustainability vise à inspirer confiance et à rassurer les investisseurs potentiels sur le fait que le produit financier est géré dans une optique de durabilité et n'est pas exposé à des pratiques très peu durables, ce, sans que les investisseurs aient à réaliser euxmêmes une analyse détaillée."

Source: site Towards Sustainability

Retrouvez toutes les informations sur la norme de qualité du label sur le site towardssustainability.be/fr

Dans l'ensemble de la brochure :

- √ l'expression "capital" désigne la valeur liquidative de référence.
- ▶ le capital, les gains et les pertes sont annoncés nets de frais de gestion du fonds, hors frais d'entrée (compte-titres et PEA) ou frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, d'arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.
- ▶ le TRA désigne le taux de rendement actuariel annuel, net de frais de gestion du fonds, net de commissions de souscription applicables en compte-titres et PEA (hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

ZOOM SUR LA THÉMATIQUE DE L'INDICE

UNIVERS DE DÉPART Indice S&P France BMI Index composé des 191 plus grandes sociétés françaises cotées en bourse + premier filtre sur la capitalisation boursière et la liquidité. FILTRE D'EXCLUSION PAB Exclusion des entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies, associées aux énergies fossiles, ou impliquées dans des activités contestables (armes controversées, tabac...) SÉLECTION **FINALE** Exclusion des sociétés controversées de S&P France 40 **Paris-Aligned Transition** façon grave et/ou récurrente sur des sujets

Graphique du processus de création de l'indice "en entonnoir" par l'application de différents filtres.

environnementaux, sóciaux

et de gouvernance

ESG 5 % Decrement Index®

- · Sélection des 40 valeurs composant l'indice avec rebalancement trimestriel.
- · Calcul dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

La réalisation de la formule du fonds Federal Premium Horizon Octobre 2027 est liée à l'évolution de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index. Cet indice répond aux normes de la réglementation « Paris Aligned Benchmark (PAB) » qui impose entre autres une réduction de l'empreinte carbone de 50 % minimum par rapport à l'univers de départ. L'indice applique un filtre d'exclusion des entreprises associées aux énergies fossiles, armes controversées et à l'industrie du tabac, ainsi qu'un filtre d'exclusion des entreprises associées aux activités charbonnières, pétrole et gaz. Une analyse complémentaire est réalisée dans la construction de l'indice afin d'assurer une sélection d'entreprises en ligne avec un scénario de réduction des prévisions autour du réchauffement climatique de 1,5 degré celsius à horizon 2100, et d'une baisse de 7 % par an des émissions de gaz à effet de serre.

Suite à l'application de ces filtres et contraintes, l'indice se compose des 40 sociétés françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonisation, en phase avec les engagements pris dans l'Accord de Paris. La construction du fonds permet au porteur d'investir dans les titres des entreprises composant l'indice de référence.

L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 %. Une description plus complète de l'indice est disponible sur le prospectus du fonds (disponible sur federal-finance-gestion.fr).

L'approche de l'indice en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques ESG de ces acteurs, à ce titre plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.



I ien vers le mécanisme de l'indice

3 RAISONS D'INVESTIR DANS FEDERAL PREMIUM HORIZON OCTOBRE 2027

Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice connaît une baisse jusqu'à -50 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾, au-delà, la perte en capital pourra être partielle ou totale.

Les années 1, 2 et 3 offrent la perspective de versement d'un gain conditionnel, fixe et plafonné de 4,25 % si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -25 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ (TRA max de 3,53 %).

Le risque de perte en capital

est la contrepartie du potentiel de gain annuel de la formule.

Donner du sens à son **épargne** en investissant dans un **fonds à formule** géré selon une approche ESG **centrale.** Ce fonds investit dans les 40 sociétés françaises affichant les meilleures notations climatiques en termes de décarbonation, et en ligne avec les engagements pris dans l'Accord de Paris. Federal **Premium Horizon Octobre 2027** a une approche engageante et significative sur une thématique « responsable ».



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

▲ Période de commercialisation :

Du 23 septembre au 19 octobre 2024 en assurance-vie et jusqu'au 31 octobre 2024 avant 12 heures en compte-titres et PEA.

- △ Code ISIN: FROO1400L9H6.
- Indice: S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index®.
- ▲ <u>Société de gestion</u> : Federal Finance Gestion.
- ▲ Classification AMF: Fonds à formule.
- ▲ SRI (indicateur de risque):















▲ <u>Éligibilité</u> : Assurance-Vie, Comptes-Titres, PEA.

- Seuil d'accès : 300 € (compte-titres/PEA).
- ▲ Gains: Années 1, 2 et 3 : gain potentiel, fixe et plafonné de 4,25 %, si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -25 %(3) (TRA max de 3,53 % à l'échéance).

- Frais: Frais facturés au fonds: 1,50 % maximum (frais courants estimés à 0,80 % pour la 1^{re} année). Frais en compte-titres et PEA : Commission de souscription de 2 % maximum / commission de rachat 2 % maximum (O % à l'échéance)Frais en assurance-vie : Cf. frais de votre contrat.
- **<u> ∆ Durée de placement recommandée</u> : 3 ans**
- <u>Principaux risques</u>: risque de perte en capital en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance des 3 ans si l'indice a baissé de plus de -50 % ; risque actions ; risques liés aux caractéristiques de la formule ; risque de contrepartie. L'ensemble des risques figure au prospectus du fonds.
- **▲ Garantie :** la garantie donnée par le Crédit Mutuel Arkéa porte sur la valeur liquidative à la date d'échéance. La garantie porte sur l'ensemble de la formule.
- ▲ Note sur l'inflation : La performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du fonds corrigé de l'inflation pourrait être négatif si l'inflation était supérieure au rendement attendu du produit.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU FONDS

AVANTAGES

- ▲ Les années 1 et 2, un gain potentiel (fixe et plafonné) de 4,25 % si l'indice de référence est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -25 %⁽³⁾ aux dates de constatations annuelles(4).
- À l'échéance des 3 ans, si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -25 %(3), votre capital vous sera restitué et vous bénéficiez d'un gain fixe et prédéterminé de 4,25 % (TRA max de 3,53 %); si l'indice est en baisse jusqu'à -50 %(3), vous êtes assuré de récupérer votre capital net investi.

INCONVÉNIENTS

- ▲ Le fonds présente un risque de perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale:
 - en cas de rachat des parts avant l'échéance,
 - È l'échéance, si l'indice enregistre une baisse de plus de -50 % par rapport à son niveau initial. Dans ce cas, votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'indice.
- ▲ Le gain fixe en années 1, 2 ou à l'échéance est plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, ainsi vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice si celle-ci est supérieure au gain.
- Le cours de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index se calcule dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Ainsi, la performance de l'indice ne représente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.
- ▲ Le fonds contracte également plusieurs instruments financiers à terme (produits dérivés) qui lui permettent d'obtenir à l'échéance un montant permettant de réaliser l'objectif de gestion. L'actif du fonds ne sera ainsi pas investi à 100 % en permanence dans les actions composant l'indice du fait de l'utilisation des dérivés.

Ceci est une communication publicitaire, préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le Document d'Informations Clés et le prospectus (disponibles gratuitement sur federal-finance-gestion.fr) et de tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du fonds tels que décrits dans le prospectus.

COMMENT FONCTIONNEFEDERAL PREMIUM HORIZON OCTOBRE 2027?

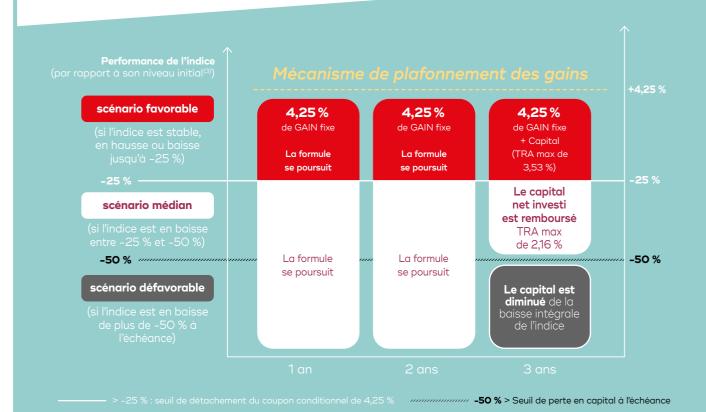
Au lancement du fonds, le 31 octobre 2024, le niveau initial de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index est relevé.

LA 1^{re} ET LA 2^e ANNÉE⁽⁴⁾

▲ Si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -25 % par rapport à son niveau initial : vous percevrez un gain fixe et plafonné de 4,25 %.

À L'ÉCHÉANCE FINALE DES 3 ANS LE 28 OCTOBRE 2027

- ▲ Si l'indice est en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial : votre capital sera diminué de la baisse intégrale de l'indice, vous subirez une perte en capital au minimum égale à 50 %.
- ▲ Si l'indice est en baisse de -25 % à -50 % par rapport à son niveau initial : vous récupérerez votre capital net investi (TRA max de 2,16 %).
- ✓ Si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -25 % par rapport à son niveau initial : vous percevrez votre capital et un gain fixe et plafonné de 4,25 % (TRA max de 3,53 %).



(1) Sauf clôture anticipée des souscriptions retenue par votre distributeur.

(2) Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie avant la date d'échéance (arbitrage, rachat, rentes, <u>y compris pour décès</u>). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement et hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une. À titre indicatif, dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie proposant des frais annuels de gestion de 0,80 % : pour un versement initial de 1000 € nets (hors frais sur versement de 2 % prévus au contrat) à l'échéance des 3 ans et en l'absence de remboursement les années précédentes, si l'indice est en baisse jusqu'à -50 % par rapport à son niveau initial, le remboursement serait de 984,06 € (hors frais éventuels liés à la garantie complémentaire en cas de décès si le contrat en comporte une). Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat, arbitrage ou décès. Le remboursement du capital net investi est effectué sur la base de la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute valeur liquidative du fonds (hors frais d'entrée) établie entre le 23 septembre et le 31 octobre 2024.

(3) Par rapport à son niveau initial relatif au cours de clôture de l'indice S&P France 40 Paris-Aligned Transition ESG 5 % Decrement Index à la date de constatation initiale du 31 octobre 2024. Suivi de l'indice disponible sur spglobal.com. L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

(4) Soit à partir des dates de constatation du 30/10/2025 (année 1) et du 29/10/2026 (année 2). Le versement du coupon peut intervenir jusqu'à 1 mois après la date de constatation.

le site federal-finance-gestion.fr, rubrique "ESG", volet "Nos publications".

Exercice de vos droits : Si votre demande concerne les conditions de commercialisation du produit, nous vous invitons à vous rapprocher du distributeur concerné.

les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur

en prenant connaissance de la version la plus récente

du prospectus et du Document d'Informations Clés

Si votre demande concerne le fonctionnement du produit, nous vous invitons à consulter la page "Informations Réglementaires", rubrique "<u>Réclamation</u> <u>& Médiation</u>" de notre site internet.

En cas de difficulté liée produit, le porteur peut, dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de sa première réclamation écrite, faire appel au Médiateur tel que prévu à l'article L 316-1 du code monétaire et financier. Le porteur saisit le Médiateur par écrit en adressant sa requête à :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés Financiers -17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02. Un formulaire de saisine électronique est disponible le site internet: amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/ votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposerune-demande-de-mediation.

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers et gère près de 45,5 milliards d'euros au 30/06/2024.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le fonds présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion de l'OPC n'a pas identifié de conflits d'intérêts susceptibles de découler de la délégation de la aestion administrative à Federal Finance. La société de gestion est une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce aui peut être source de conflits d'intérêts. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer





Document à caractère publicitaire, non contractuel

Arkea Investment Services est une marque de Federal Finance. SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 747 030 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou – 29480 LE RELECQ-KERHUON. Adresse postale : BP 97 – 29802 BREST CEDEX 9. Siren 318 502 747 RCS Brest – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS, n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. TVA : FR 53 318 502 747.



